

Permanence mensuelle de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)



Innovation et partenariat

**Qu'est-ce qu'une innovation ?
Qu'est-ce qu'un brevet ? Puis-je
créer ma start-up ? Qu'est-ce que
la propriété industrielle ?**

Le 13 décembre 2017, l'Université de Montpellier et l'INPI ont conclu un partenariat dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble de la communauté UM à l'innovation et à la propriété industrielle. Ainsi, que vous soyez dans l'enseignement, la recherche, la gestion administrative, personnel ou étudiant, depuis février 2018, des permanences mensuelles gratuites de l'INPI sont mises en place au sein de la direction de l'innovation et des partenariats.

? La prochaine séance se tiendra mercredi 3 mai de 11h00 à 15h00 en audioconférence.

? Merci de nous contacter à l'adresse mail suivante pour prendre rendez-vous : dipa-secretariat@umontpellier.fr

NB : Places limitées au nombre de 6 par session. Durée des entretiens: 30 minutes par personne

[En savoir plus sur le service](#)